



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB07-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 73

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 22
Absents excusés : 05
Procurations : 04
Absents : 00
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISSETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

OBJET : Régime Indemnitaire - RIFSEEP (IFSE - CIA) Changement de prise en charge du régime indemnitaire

Date de convocation
08 novembre 2024

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

22 NOV. 2024

Affichage le :

22 NOV. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Par délibération n° 2019/59 du 16 juillet 2019, le conseil municipal a adopté une nouvelle version du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), et par délibération n° 2022/03 du 2 février 2022 a décidé de supprimer les plafonds locaux et d'en fixer la limite aux montants maximums nationaux, tout en confirmant les autres termes de la délibération du 16 juillet 2019.

Le décret n° 2024-641 du 27/06/2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat est venu modifier le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés sur lequel s'appuient certaines collectivités pour envisager le maintien ou non du RIFSEEP en cas de maladie.

En application du principe de parité avec la fonction publique de l'Etat et conformément à l'article 2-1 du décret n° 2010-997 du 26/08/2010 modifié par le décret n° 2024/641 du 27/06/2024, les collectivités territoriales pourraient prévoir par délibération de maintenir les primes et indemnités :

- lorsque les fonctionnaires CNRACL sont placés en congé de longue maladie,
 - ou lorsque les fonctionnaires relevant du régime général ou les agents contractuels bénéficient d'un congé de grave maladie
- dans la limite de 33% la première année et 60 % les 2^{ème} et 3^{ème} années.

.../...



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB07-DE



Par conséquent et par principe d'égalité

Après délibération
le **Conseil Municipal**,
à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

Décide de maintenir les primes et indemnités tel que décrit ci-dessus et de confirmer les autres termes des délibérations du 16 juillet 2019 et 2 février 2022.

Le Secrétaire de séance


Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 14 novembre 2024
Le Maire,



Philippe GOLINVAL

